NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/334
17 septembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Points 62 d) et e) de l'ordre
du jour provisoire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement relatif aux activités de l'Institut (voir annexe I) et le rapport du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui fait office de Conseil d'administration de l'Institut (voir annexe II).

* A/46/150.

25?

ANNEXE I

Rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement relatif aux activités de l'Institut

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Page
I.	INTRODUCTION	1 - 5	4
II.	ORGANISATION ET METHODES DE TRAVAIL	6 - 10	5
III.	PROJETS ACHEVES	11 - 24	6
	A. Lettre de l'UNIDIR	11 - 13	6
	B. Programme de bourses et stages	14 - 15	6
	C. Désarmement et développement	16 - 17	6
	D. Manuels sur les débats de la Conférence du désarmement	18 - 19	7
	E. Les Nations Unies face au désarmement et à la sécurité	20	7
	F. Accords et négociations dans le domaine du désarmement : la dimension économique	21	7
	G. Publications	22 - 24	8
IV.	ACTIVITES EN COURS	25 - 44	10
	A. Conceptions nationales de la sécurité	25 - 27	10
	B. Désarmement : problèmes relatifs à l'espace	28	10
	C. Base de données informatisées pour l'information et la documentation	29 - 30	10
	D. Armes chimiques	31	11
	E. Aspects non militaires de la sécurité	32	11
	F. Série de conférences publiques à l'occasion du dixième anniversaire de l'UNIDIR	33	11

TABLE DES MATIERES (suite)

		Paragraphes	Page
G.	Conférence des instituts d'Amérique latine et des Caraïbes	34	12
H.	La vérification et le désarmement	35	12
I.	La sécurité européenne dans les années 90 - Europe du Sud-Est	36	12
J.	Approches régionales du désarmement, de la sécurité et de la stabilité	37	13
K.	Questions relatives au désarmement nucléaire	38	13
L.	Mesures de confiance pour la sécurité maritime	39	13
M.	Question intéressant le droit international, le désarmement et la sécurité	40	13
N.	Aspects économiques du désarmement	41 - 44	14
V.	RELATIONS EXTERIEURES	45 - 47	14
VI.	CONCLUSION	48 - 50	15

I. INTRODUCTION

1. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui existe depuis le 1er octobre 1980, est un organisme autonome créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/83 M du 11 décembre 1979 dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, aux fins d'effectuer des recherches indépendantes sur le désarmement et les questions connexes, de sécurité internationale en particulier, et travaillant en liaison étroite avec le Département des affaires de désarmement.

2. Le statut de l'Institut a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/148 H du 17 décembre 1984.

3. Le statut prévoit que l'Institut travaille sur la base des dispositions du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S-10/2 de l'Assemblée en date du 30 juin 1978), et que ses travaux ont pour objet :

a) De fournir à la communauté internationale des données plus diversifiées et plus complètes sur les problèmes relatifs à la sécurité internationale, à la course aux armements et au désarmement dans tous les domaines, et en particulier dans le domaine nucléaire, afin de faciliter les progrès, par la voie de négociations, vers une sécurité accrue pour tous les Etats et vers le développement économique et social de tous les peuples;

b) De permettre à tous les Etats de participer en connaissance de cause aux efforts de désarmement;

c) De faciliter les négociations en cours sur le désarmement et les efforts suivis qui sont déployés en vue d'assurer une plus grande sécurité internationale à des niveaux progressivement inférieurs d'armements, nucléaires en particulier, par des études et des analyses objectives et concrètes;

d) D'entreprendre, dans le domaine du désarmement, des recherches plus approfondies, davantage axées sur l'avenir et à long terme, qui aident à mieux comprendre les problèmes qui se posent, et d'encourager des initiatives pour de nouvelles négociations.

4. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application du paragraphe 6 de sa résolution 39/148 H et du paragraphe 6 de sa résolution 45/62 G du 4 décembre 1990, par lesquelles elle a invité le Directeur de l'Institut à lui faire rapport chaque année sur les activités de ce dernier 1/. Le présent rapport porte sur la période allant du mois de juillet 1990 au mois de juin 1991.

5. Les activités du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui fait office de Conseil d'administration de l'Institut, font l'objet d'un rapport séparé (voir annexe II au présent document).

II. ORGANISATION ET METHODES DE TRAVAIL

6. L'Institut a un personnel très peu nombreux qui comprend actuellement un directeur, un directeur adjoint et deux agents des services généraux. Pour la réalisation des projets inscrits à son programme de recherche, il a surtout recours à des engagements à court terme. Cette méthode de recrutement, qui est adaptée au programme de recherche et conçue en fonction des projets, permet de s'assurer et d'utiliser les services de spécialistes réputés venant aussi bien du système des Nations Unies que de l'extérieur. Elle a aussi aidé l'Institut à développer ses relations et à multiplier les contacts avec d'autres instituts et des experts indépendants de différentes régions du monde. Les ressources des services de l'ONU sont pleinement mises à profit pour assurer la coordination, l'économie et la rentabilité.

7. Dans le cadre de son programme de recherche approuvé, et pour en assurer l'application, l'Institut loue les services d'experts indépendants ou d'organismes de recherche, ou établit avec eux des relations de collaboration. Il se met en rapport avec les personnes qu'il juge qualifiées pour participer à ses différents projets de recherche, délimite le cadre de la recherche et examine ensuite le travail de l'auteur avant sa mise au point définitive, sa publication et sa diffusion. Des groupes composés de personnalités connues pour leur compétence et leur expérience peuvent être constitués pour la conduite de projets de recherche afin qu'ils soient réalisés suivant une démarche pluridisciplinaire et tiennent compte des différents courants de pensée.

8. La procédure suivie pour l'élaborer et la mettre au point est exposée dans chacune des études publiées par l'Institut pour faire comprendre au lecteur que, même si elle a été effectuée dans le cadre du programme de l'Institut et à son initiative, seul l'auteur est responsable de son contenu. Néanmoins, sans prendre parti sur les points de vue exprimés par les auteurs, l'Institut garde la responsabilité de la décision de publier et diffuser les divers travaux.

9. Les contributions volontaires d'Etats et d'organismes publics et privés assurent l'essentiel du financement des activités de l'Institut. Une subvention au titre du coût des postes du Directeur et du personnel est imputée au budget ordinaire de l'ONU, conformément aux dispositions du statut de l'Institut.

10. Au cours de la période considérée, les pays et institutions ci-après ont annoncé ou versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut, qui sont utilisées pour financer son programme de travail pour 1991 : Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Chine, Espagne, Finlande, France, Inde, Indonésie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, Sri Lanka, Suède, Suisse, Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, la Fondation Ford et la Fondation Volkswagen. L'UNIDIR saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude à ces pays et institutions pour leurs contributions.

III. PROJETS ACHEVES

A. Lettre de l'UNIDIR

11. La publication de la Lettre de l'UNIDIR s'est poursuivie comme moyen de maintenir et de développer la coopération entre les instituts de recherche oeuvrant dans le domaine du désarmement, de la sécurité internationale et autres domaines connexes, et comme source d'information.

12. Quatre numéros ont été publiés durant la période considérée. Les questions examinées portaient sur la non-prolifération nucléaire (No 3, septembre 1990) et sur les armes biologiques (No 2, juin 1991). Les deux numéros régionaux ont été consacrés à la recherche en Europe de l'Ouest et du Nord (No 4, décembre 1990, et No 1, mars 1991). La Lettre de décembre 1990 contenait un supplément pour commémorer le dixième anniversaire de l'UNIDIR où apparaissaient des messages du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Président du Conseil d'administration de l'UNIDIR.

13. Les deux autres numéros pour 1991 seront consacrés à des questions navales et maritimes et aux aspects économiques du désarmement.

B. Programme de bourses et stages

14. Le programme ordinaire de bourses de l'Institut permet à des chercheurs de pays en développement d'entreprendre des recherches sur le désarmement à l'Institut. Les boursiers de recherche ont continué, par leurs travaux, à apporter une contribution importante. En 1991, l'Institut a accueilli comme boursiers de recherche M. George Cooray (Sri Lanka), le capitaine Ruben Vicente Pina Saa (Venezuela) et M. Malamine Kourouma (Sénégal).

15. L'Institut a également accueilli plusieurs stagiaires et chercheurs venus d'Allemagne, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique et de France.

C. Désarmement et développement

Stratégies envisageables pour la conversion à des fins civiles des ressources utilisées à des fins militaires

16. La conversion du secteur militaire à des fins civiles a fait l'objet de recherches dans divers pays et pour certains secteurs. Ce projet de recherche examine le processus d'ajustement et le transfert des ressources, y compris les ressources humaines, du secteur militaire au secteur civil, compte tenu de diverses considérations d'ordre politique, économique et social, tout en veillant à ce que les besoins des Etats en matière de sécurité ne soient pas affectés. Le projet reconnaît que les stratégies de reconversion doivent être adaptées aux diverses situations afin d'éliminer les obstacles et difficultés. Il adopte une approche globale tenant compte de l'impact sur la sécurité internationale et l'économie mondiale tout en faisant observer que ces stratégies doivent être acceptables pour les gouvernements.

Impact économique et social des allocations de ressources aux technologies militaires

17. Ce projet s'efforce de définir les rapports entre le désarmement et le développement en examinant les incidences de l'allocation de ressources aux technologies militaires. On y examine l'affectation de ressources financières et en personnel qualifié pour l'acquisition et la mise au point de technologies militaires à l'échelle mondiale afin d'analyser son impact sur le processus de développement.

D. Manuels sur les débats de la Conférence du désarmement

18. L'Institut a mis au point, dans le cadre de ce projet, des manuels sur les différents points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, recensant les questions à l'examen, décrivant l'évolution du débat, les principales propositions avancées, les positions de différentes délégations, etc. Ces ouvrages sont destinés aux diplomates et aux chercheurs et constituent des instruments de référence fiables destinés à faciliter leurs travaux. En outre, ces manuels viennent combler un vide puisque les débats de la Conférence ne sont relatés que d'une manière succincte dans les publications existantes relatives à la limitation des armements et au désarmement et dans la presse. Ils répondent aussi au mandat de l'Institut, qui est de faciliter les négociations en cours.

19. Le projet est exécuté en étroite coopération avec le service de Genève du Département des affaires de désarmement. La première publication de cette série a été publiée en avril 1990 et porte sur les négociations de la Conference du désarmement concernant l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques. La deuxième publication, qui est consacrée à l'interdiction des essais nucléaires, est parue en avril 1991. D'autres publications touchant des questions à l'ordre du jour, comme la prévention d'une course aux armements dans l'espace, paraîtront dans le courant de l'année 1991.

E. Les Nations Unies face au désarmement et à la sécurité

20. L'UNIDIR a organisé en décembre 1990 une conférence sur le thème "Les Nations Unies face au désarmement et à la sécurité : évolution et perspectives". Les participants - dirigeants, diplomates, universitaires et autres - ont examiné comment la diplomatie multilatérale dans le cadre de l'ONU peut contribuer à renforcer la stabilité et la sécurité régionales et mondiales, réduire les tensions, résoudre les conflits et favoriser le désarmement et la limitation des armements, à la lumière des nouvelles approches dans les relations internationales et de l'évolution des doctrines stratégiques. Les actes de la conférence seront publiés sous la forme d'un rapport.

F. Accords et négociations dans le domaine du désarmement : la dimension économique

21. Ce projet de recherche, exécuté avec le concours de l'International Defense Economics Association (IDEA) et avec la participation d'experts,

principalement des économistes, de différentes régions du monde avait pour objet d'examiner certaines questions, comme l'évaluation et les perspectives économiques du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, les incidences économiques d'une convention sur les armes chimiques et les effets d'une réduction des forces classiques sur les dépenses de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Organisation du Traité de Varsovie. Le projet était centré en outre sur la recherche économique dans le domaine du désarmement. L'étude sera publiée en 1991.

G. Publications

22. Les études réalisées par l'Institut sont publiées et largement diffusées; elles sont distribuées gratuitement aux missions diplomatiques et mises en vente à la Section des ventes de l'ONU et à d'autres points de vente. L'UNIDIR publie également les travaux de recherche de chercheurs de l'Institut portant sur son programme de travail. Ils sont diffusés de la même manière que les études. Le troisième volet du programme de publications de l'UNIDIR est la Lettre trimestrielle.

23. Aux termes d'accords conclus par l'Institut, certaines études sont maintenant publiées en anglais par des maisons d'édition et on peut les acheter par l'intermédiaire de leurs réseaux de points de vente ainsi que par l'intermédiaire de la Section des ventes de l'ONU. Un arrangement analogue a été négocié pour la publication des études en français.

24. Au cours de la période considérée, l'UNIDIR a fait paraître les publications suivantes :

Etudes :

a) Vérification : la position soviétique, passé, présent et avenir, par Michael Kokeiev et André Androssov, avril 1991, 145 p. (publication des Nations Unies, numéro de vente : G.V.F.90.0.6);

b) Aerial Reconnaissance for Verification of Arms Limitation Agreements - An Introduction, par Allen V. Banner, Keith W. Hall et Andrew J. Young, 1990, 166 p. (publication des Nations Unies, numéro de vente : G.V.E.90.11);

c) Peaceful and Nonpeaceful Uses of Space: Problems of Definition for the Prevention of an Arms Race, par Bhupendra Jasani (dir. publ.), 1991, 179 p., publié pour l'UNIDIR par Taylor and Francis, New York (ISBN 0-8448-1709-0);

d) Africa, Disarmament and Security/Afrique, désarmement et sécurité, Proceedings of the Conference of African Research Institutes, 24-25 March 1990 - Actes de la Conférence des instituts de recherche africains, 24-25 mars 1990, Genève, UNIDIR (publication des Nations Unies, numéro de vente : G.V.E/F.91.0.1);

e) In Pursuit of a Nuclear-Test-Ban Treaty: A Guide to the Debate in the Conference on Disarmament, par Thomas Schmalberger, 1991, 132 p. (publication des Nations Unies, numéro de vente : G.V.E.91.0.4);

f) Confidence-Building Measures and International Security: The Political and Military Aspect - A Soviet Approach, par Igor Scherbak, Genève, UNIDIR, 1991, XV + 179 p. (publication des Nations Unies, numéro de vente : G.V.E.91.0.7);

g) Verification of Current Disarmament and Arms Limitation Agreements: Ways, Means and Practices, par Serge Sur (dir. publ.), 1991, 396 p., publié pour l'UNIDIR par Dartmouth Publishing Company (Royaume-Uni) (ISBN 1-8552-1235-8); publié également en français sous le titre La vérification des accords sur le désarmement et la limitation des armements : moyens, méthodes et pratiques, par Serge Sur (dir. publ.), 1991, 406 p., Genève, UNIDIR (publication des Nations Unies, numéro de vente : G.V.F.91.0.9).

Travaux de recherche :

h) Science and Technology: Between Civilian and Military Research and Development - Armaments and Development at Variance, par Marek Thee, UNIDIR, No 7, novembre 1990, 23 p. (publication des Nations Unies, numéro de vente : G.V.E.90.0.14);

i) Esquisse pour un nouveau paysage européen, par Eric Remacle, UNIDIR, No 8, octobre 1990, 178 p. (publication des Nations Unies, numéro de vente : G.V.F.91.0.2);

j) The Third Review of the Biological Weapons Convention: Issues and Proposals, par Josef Goldblat et Thomas Bernauer, UNIDIR, No 9, avril 1991, Genève, UNIDIR, 78 p. (publication des Nations Unies, numéro de vente : G.V.E.91.0.5).

Lettres de L'UNIDIR :

k) Lettre de l'UNIDIR, vol. 3, No 3, septembre 1990, "Nuclear Non-Proliferation/La non-prolifération nucléaire", 44 p.;

l) Lettre de l'UNIDIR, vol. 3, No 4, décembre 1990, "Research in Western and Northern Europe (I)/La recherche en Europe de l'Ouest et en Europe du Nord (I)", 72 p.;

m) Lettre de l'UNIDIR, special issue, UNIDIR Tenth Anniversary/numéro hors série, UNIDIR dixième anniversaire, 16 p.;

n) Lettre de l'UNIDIR, vol. 4, No 1, mars 1991, "Research in Western and Northern Europe (II)/La recherche en Europe de l'Ouest et en Europe du Nord (II)", 72 p.;

o) Lettre de l'UNIDIR, vol. 4, No 2, juin 1991, "Biological Weapons/Les armes biologiques", 40 p.

IV. ACTIVITES EN COURS

A. Conceptions nationales de la sécurité

25. Le projet relatif aux conceptions nationales de la sécurité des Etats est depuis plusieurs années un élément permanent du programme de travail de l'Institut. L'intention initiale était de publier une série d'études concises, de 30 à 40 pages chacune, établies par des experts des divers Etats et présentant les traits fondamentaux de ces conceptions. Fidèle à ce mode de présentation, l'Institut a publié des études relatives aux conceptions nationales de la sécurité des pays suivants : Yougoslavie, Belgique, Autriche, Union des Républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique et Chine, par ordre chronologique.

26. Cette série, rédigée de manière systématique, peut faciliter dans une large mesure la compréhension des politiques nationales et permet de mieux apprécier le comportement particulier de chaque Etat dans un contexte plus général. Elle expliquerait aussi certaines des difficultés rencontrées dans le cours des négociations sur le désarmement. Un objectif commun au monde entier, comme le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, est adapté de diverses manières en fonction des diverses approches nationales en matière de sécurité, suivant la façon dont chaque Etat perçoit ses intérêts.

27. L'Institut a remanié et étoffé la présentation et la structure de ces monographies pour s'assurer qu'elles atteignent les objectifs du projet sans avoir un caractère exclusivement descriptif. Des études sur un certain nombre de pays sont en cours avec la collaboration d'auteurs qualifiés qui ont participé à un atelier organisé par l'Institut en 1989 afin d'échanger leurs vues sur les méthodes de recherche et les différentes manières dont ils conçoivent leur travail.

B. Désarmement : problèmes relatifs à l'espace

28. Il s'agit du troisième projet de recherche de l'Institut consacré à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il examine la coopération internationale dans le domaine des utilisations non militaires de l'espace et les incidences sur la sécurité internationale de certains problèmes tels que les risques écologiques, les techniques mixtes et l'utilisation des informations transmises par satellite. L'exécution du projet a été confiée à un consultant de recherche assisté d'un groupe d'experts.

C. Base de données informatisée pour l'information et la documentation

29. Un logiciel spécial destiné à une base de données sur les instituts de recherche a été mis au point par le service de la base de données informatisée pour l'information et la documentation en matière de désarmement. L'un des premiers produits de la base de données sur les instituts de recherche est la

publication d'une version actualisée et refondue de la publication de l'UNIDIR intitulée "Repertory of Disarmament Research" (1982), qui contient des renseignements sur les activités (projets de recherche, publications, etc.) des instituts de recherche du monde entier. La base de données, qui est périodiquement mise à jour, est par ailleurs très précieuse à l'Institut dans le cadre des efforts qu'il fait pour entretenir et développer la coopération entre les instituts de recherche et elle permet d'avoir rapidement connaissance des activités en cours dans le domaine de la recherche sur le désarmement. Il est prévu, en collaboration avec le Département des affaires de désarmement, d'en étendre progressivement le champ pour qu'elle englobe aussi certaines des grandes questions liées à la limitation des armements et au désarmement. Ce projet sera réalisé par étapes : dans un premier temps, on rassemblera les informations bibliographiques, pour ensuite incorporer dans la base de données le texte même des accords et propositions en la matière. C'est la question de la vérification des accords de limitation des armements et de désarmement qui sera traitée en premier lieu, ce qui facilitera l'exécution du programme de recherche de l'UNIDIR dans ce domaine.

30. Le système a été conçu de façon à ce que l'extension susmentionnée de la base de données puisse se faire sans grands changements (c'est-à-dire modules logiciels plus nombreux et ordinateurs plus puissants) à la configuration du logiciel et du matériel. Il est en outre prévu d'organiser la recherche et l'extraction en direct des documents et autres informations.

D. Armes chimiques

31. Ce projet de recherche a pour objet d'analyser les négociations menées dans le cadre de la Conférence du désarmement sur une convention sur les armes chimiques afin de chercher à modifier le régime international actuel dans ce domaine (Protocole de Genève de 1925, contrôles à l'exportation et autres arrangements). Il examinera les facteurs qui influent sur les potentialités d'une coopération internationale à cet égard et analysera les stratégies qui ont été ou pourraient être utilisées pour accroître ces potentialités.

E. Aspects non militaires de la sécurité

32. Dans le cadre de ce programme, un projet de recherche sera consacré à des aspects globaux, tels que les liens complexes qui existent entre des menaces militaires et des menaces non militaires à la sécurité; il définira un modèle méthodologique des aspects non militaires de la sécurité, qui pourraient servir à l'évaluation normalisée et comparée des situations régionales.

F. Série de conférences publiques à l'occasion du dixième anniversaire de l'UNIDIR

33. A l'occasion du dixième anniversaire de l'Institut, une série de conférences a été donnée à Genève par d'éminents spécialistes d'autres instituts de recherche ainsi que par diverses personnalités de premier plan.

G. Conférence des instituts d'Amérique latine et des Caraïbes

34. Afin de promouvoir la coopération entre les instituts de recherche, l'UNIDIR organise à l'intention des instituts se consacrant en Amérique latine et dans les Caraïbes à la recherche sur le désarmement, une conférence sur le sujet "Concepts de sécurité et de désarmement en Amérique latine et dans les Caraïbes et état de la recherche". Y participeront des chercheurs, des experts et des universitaires de différents pays de la région et du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'un petit nombre de spécialistes extérieurs à la région. Les actes de la Conférence seront publiés.

H. La vérification et le désarmement

35. Ce programme comporte quatre activités :

a) Suivi d'un projet exécuté en 1989 et 1990 en vue d'élaborer une présentation des méthodes et pratiques concernant la vérification des traités et accords en vigueur. L'objectif de la phase II serait de mettre au point le même type d'analyse systématique eu égard aux différentes propositions en la matière. Elle démarrerait après l'achèvement de la première phase;

b) Poursuite d'un projet de recherche sur les aspects techniques, juridiques et stratégiques de la vérification appliquée à la limitation et à la réduction des armements classiques, compte tenu en particulier des accords sur les forces classiques en Europe. Ce projet est exécuté avec le concours d'experts compétents;

c) Poursuite d'un projet de recherche consacré aux nombreuses organisations internationales existantes ou proposées de vérification du désarmement, qu'elles soient de nature bilatérale, régionale, mondiale, unifonctionnelle, multifonctionnelle ou omnifonctionnelle. Le rapport examinera également les propositions formulées dans les ouvrages universitaires sur le sujet;

d) Poursuite d'un projet sur les techniques de pointe, la surveillance et la vérification des mesures de limitation des armements et de désarmement, qui aurait pour objet d'évaluer l'incidence des progrès techniques actuels ou prévisibles sur les mécanismes de vérification. Le travail de recherche a été partagé entre plusieurs consultants sélectionnés par l'Institut (la diversité même des questions et disciplines rendant impératif de s'assurer par contrat les services de plusieurs spécialistes).

I. La sécurité européenne dans les années 90 - Europe du Sud-Est

36. L'évolution des relations Est-Ouest et les mutations politiques que traverse l'Europe de l'Est ont radicalement modifié les paramètres des débats portant sur la sécurité européenne. Outre l'approche paneuropéenne de la sécurité, des approches sous-régionales sont également envisageables. Il est souhaitable d'étudier les questions précises intéressant l'Europe du Sud-Est

dans le contexte actuel de la sécurité européenne. Le projet de recherche sera conduit dans la région par des spécialistes et des responsables des pays de la région, ainsi qu'avec la participation de certains spécialistes de pays extérieurs à la région.

J. Approches régionales du désarmement, de la sécurité et de la stabilité

37. A la suite du rapprochement intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et de la détente internationale, l'attention s'est portée sur le désarmement et la sécurité au niveau régional. Un projet de recherche à participation très ouverte aiderait à expliquer les rapports entre les approches régionales et universelles, à examiner les initiatives intéressant directement l'ensemble des Etats appartenant à certaines régions, à replacer le débat dans son contexte historique et géopolitique et à définir une conception régionale du désarmement et de la limitation des armements qui assurerait la sécurité et la stabilité de tous les Etats sur des bases équitables, compte tenu des caractéristiques propres à chaque région. Ce projet complétera les travaux de l'Institut sur la sécurité des pays du tiers monde et la série consacrée aux conceptions nationales de la sécurité.

K. Questions relatives au désarmement nucléaire

38. A la suite de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et en prévision de la conférence de reconduction du Traité qui se tiendra en 1995, ce projet vise à actualiser une étude antérieurement publiée par l'Institut sur la question du régime de non-prolifération nucléaire, compte tenu des faits nouveaux intervenus depuis. Il examinera les questions qui détermineront vraisemblablement la période sur laquelle le Traité doit être reconduit et exposera les arguments pour ou contre le Traité.

L. Mesures de confiance pour la sécurité maritime

39. Ce projet de recherche portera exclusivement sur les mesures de confiance applicables à la sécurité maritime. Il analysera les accords en vigueur et l'état des négociations internationales sur la question et aidera à établir les mesures de confiance qui pourraient être négociées dans un avenir prévisible et leurs rapports avec le droit de la mer et la limitation des armements et le désarmement. Il sera tenu compte des résultats de deux séminaires organisés sur ce thème par le Département des affaires de désarmement au Danemark et en Bulgarie.

M. Question intéressant le droit international, le désarmement et la sécurité

40. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le droit international, l'étude des rapports entre le droit international et le désarmement s'impose. Celle des mesures unilatérales prises en faveur du désarmement et de la sécurité a été relativement négligée alors qu'il apparaît

à présent que les mesures prises unilatéralement par les Etats peuvent jouer un rôle positif et concret. Conduits avec le concours d'un petit nombre de spécialistes, les travaux de recherche auront pour objet a) d'identifier les mesures unilatérales à prendre en considération et b) d'en définir la nature et les conséquences juridiques, politiques et stratégiques.

N. Aspects économiques du désarmement

41. Au paragraphe 7 de sa résolution 45/62 G, l'Assemblée générale a demandé à l'Institut "d'élaborer avec l'assistance d'experts indépendants un rapport de recherche sur les aspects économiques du désarmement" qui lui sera présenté par l'intermédiaire du Secrétaire général lors de sa quarante-septième session. Le projet a démarré en 1991 avec la participation d'un consultant et d'un groupe de huit experts; le financement est assuré par le budget ordinaire de l'Organisation et des contributions volontaires.

42. Il est nécessaire d'analyser les incidences économiques du désarmement et, à cet égard, de considérer diverses questions : Quelles en seraient les conséquences pour les dépenses militaires? Quel serait le coût de l'application des mesures de vérification des accords de désarmement envisagés? Quelles seraient les incidences sur l'industrie civile et militaire? Quelle part du budget national et de l'économie nationale consacrée à des fins militaires pourrait être affectée à d'autres activités et lesquelles? Quelles seraient les conséquences pour le commerce international, en particulier le transfert de technologies secrètes? Quelles seraient les incidences sur le développement de certains Etats, notamment les pays en développement?

43. Trois niveaux économiques différents sont considérés : le coût du désarmement au niveau micro-économique de l'entreprise et de l'industrie en termes d'emploi et de recherche-développement au niveau macro-économique de la région et du pays en termes de chômage, d'inflation et de balance des paiements, et au niveau international en termes de courants commerciaux, de mouvements des capitaux et d'aide au développement.

44. Pour répondre à ces questions, on peut construire différents modèles à partir d'hypothèses de travail diverses. Les perspectives à court, à moyen et à long terme sont envisagées dans ce contexte et l'analyse s'attachera en particulier aux périodes de transition. Il sera également indispensable d'établir une comparaison entre les Etats disposant d'industries d'armements d'importance et de types différents, ayant atteint des degrés de développement divers et fonctionnant selon des systèmes socio-économiques différents. Dans ce dernier cas, l'analyse s'attardera sur les systèmes économiques qui, au moment où aura lieu le désarmement, traverseront une phase transitoire.

V. RELATIONS EXTERIEURES

45. A sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 45/62 G sur le dixième anniversaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement sans procéder à un vote. La résolution,

entre autres, rappelle et réaffirme des résolutions antérieures de l'Assemblée sur l'Institut, elle reconnaît l'importance accrue et la grande qualité des travaux de l'Institut et lance un appel pour qu'on lui apporte des contributions. La résolution demande également à l'Institut d'élaborer un rapport de recherche sur les aspects économiques du désarmement pour la quarante-septième session de l'Assemblée.

46. L'Institut a continué à maintenir une étroite collaboration avec le Département des affaires de désarmement du Secrétariat, assurant de ce fait la complémentarité et la coordination de leurs activités. Il a également continué à coopérer avec d'autres organisations et organismes des Nations Unies s'occupant des questions de désarmement et de sécurité internationale. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Institut ont organisé de concert une réunion sur la question des "garanties" lors de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en septembre 1990, à Genève. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Institut ont organisé en commun à Genève, le 3 juin 1991, une table ronde sur le désarmement, le développement et l'environnement et les pays les moins avancés.

47. Plusieurs aspects des activités de l'UNIDIR ont contribué au développement de ses relations avec d'autres instituts de recherche, par exemple le recours à leurs services pour appliquer son programme de recherche et la publication de la Lettre trimestrielle. Le Directeur et le Directeur-adjoint ont accepté des invitations à prendre la parole dans des universités et des instituts avec lesquels l'UNIDIR entretient des rapports. Le personnel de l'Institut a également publié dans des revues internationales des articles sur les questions de désarmement. L'UNIDIR a également accueilli un certain nombre de visiteurs représentant des gouvernements, des organisations et des instituts dont certains ont participé à des séminaires organisés à l'intention du personnel de l'Institut. Il continue à coopérer avec l'Institut international de recherches sur la paix de Genève pour l'organisation de son cycle annuel de conférences.

VI. CONCLUSION

48. L'Institut exprime sa gratitude à l'Organisation des Nations Unies à New York et à l'Office des Nations Unies à Genève pour l'appui administratif et autre qu'ils lui ont apporté aux termes de l'article IX de son statut.

49. La campagne de collecte de fonds de l'UNIDIR se poursuit avec vigueur mais les contributions volontaires n'ont que peu augmenté. Dans ces conditions, il est essentiel que la subvention imputée au budget ordinaire de l'ONU, conformément à l'article VII du statut de l'UNIDIR soit maintenue. Le caractère mixte du financement envisagé dans le statut de l'Institut lui garantit son indépendance et son autonomie et un apport de fonds plus soutenu et plus régulier lui permettra de poursuivre son expansion.

50. L'Institut continue de s'acquitter du mandat que lui confère son statut. Dans son message à l'occasion du dixième anniversaire de l'UNIDIR, le

Secrétaire général a déclaré "Depuis sa création il y a 10 ans, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) est largement reconnu comme un centre d'excellence dans le domaine de la recherche sur le désarmement".

Notes

1/ Pour les rapports antérieurs sur les activités de l'Institut, voir A/38/475, annexe; A/39/553, annexe; A/40/725, annexe; A/41/676, annexe; A/42/607, annexe; A/43/687, annexe; A/44/421, annexe; A/45/392, annexe.

ANNEXE II

Rapport du Conseil consultatif pour les questions de désarmement en sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Page
I.	RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT	1 - 3	18
II.	PROJET DE BUDGET POUR L'ANNEE 1992	4 - 9	18
III.	PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1992	10	21
IV.	NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR	11 - 12	25

I. RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 i) de l'article IV du statut de l'Institut, le Directeur a rendu compte au Conseil des activités de l'Institut et de l'exécution de son programme de travail.

2. Le Conseil a approuvé le rapport que le Directeur devait présenter à l'Assemblée générale. Il s'est déclaré extrêmement satisfait par la façon dont le Directeur dirigeait l'Institut et lui a rendu hommage, ainsi qu'à ses collaborateurs, pour l'enthousiasme, le dévouement et le professionnalisme dont ils faisaient preuve. Il a noté que les contributions annoncées avaient tendance à augmenter, mais dans des proportions modestes. Il a constaté qu'en dépit des efforts intenses déployés par le Directeur pour lever des fonds, l'Institut aurait encore besoin, pour maintenir son indépendance, de la subvention annuelle inscrite au budget ordinaire de l'ONU.

3. Le Conseil a félicité le Directeur et le personnel, à qui l'Institut devait ses succès et la réputation de sérieux croissante que lui valaient 10 ans de recherches assidues sur le désarmement. Le Conseil a pris note de la résolution 45/62 G de l'Assemblée générale relative au dixième anniversaire de l'Institut, résolution qui avait été adoptée sans vote et qui témoignait de l'intérêt porté par la communauté internationale aux activités de l'Institut.

II. PROJET DE BUDGET POUR L'ANNEE 1992

4. Le Conseil a examiné le projet de budget pour l'année 1992. Il était saisi du projet de programme de travail et du projet de budget, ainsi que des observations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

5. Le Conseil a été informé qu'au 18 juillet 1991, le montant estimatif des contributions volontaires que l'Institut était assuré de recevoir pour l'année 1992 s'établissait comme suit :

Donateur	Contribution	Montant en monnaie locale	Montant en dollars E.-U.
A. Monnaies convertibles a/			
Canada	Versée		20 700
Espagne	Annoncée	1 500 000 Ptas	13 900
Finlande	Annoncée	50 000 Fmk	12 500
France	Annoncée		275 600
Grèce	Versée		5 000
Inde	Annoncée		10 000
Indonésie	Annoncée		5 000
Iran (République islamique d') b/	Annoncée		1 000

Donateur	Contribution	Montant en monnaie locale	Montant en dollars E.-U.
A. Monnaies convertibles a/			
Malte b/	Versée		1 000
Myanmar b/	Annoncée		1 500
Nigéria	Annoncée		10 000
Norvège	Annoncée		50 000
Nouvelle-Zélande	Annoncée	7 500 $ NZ	4 400
République de Corée	Annoncée		7 000
Suède	Annoncée		25 000
Suisse	Annoncée	70 000 FS	47 000
Union des Républiques socialistes soviétiques	Annoncée		30 000
Total A			542 900
B. Monnaies non convertibles a/			
Chine	Annoncée	300 000 YRM	57 600
Union des Républiques socialistes soviétiques	Annoncée	300 000 R	167 600
Total B			225 200
Total, contributions volontaires annoncées ou versées pour 1992			768 100

a/ Sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en mai 1991.

b/ Nouveau donateur.

Note : L'Institut a également reçu et comptabilisé en 1990, mais au titre de 1992, les donations suivantes :

	Montant en dollars E.-U.
Fondation Ford	50 000
Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales	5 000
Total	55 000

6. Le Conseil a noté que, dans le projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1992-1993 1/, on avait prévu une dépense non renouvelable de 440 000 dollars représentant le montant de la subvention qui serait versée par l'ONU à l'Institut pour l'exercice. L'objet de cette subvention est définie au paragraphe 2 de l'article VII du statut de l'Institut, qui est ainsi conçu :

> Une subvention visant à couvrir les dépenses relatives au Directeur et au personnel de l'Institut peut être imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le montant effectif de toute subvention ... peut être inférieur au montant équivalent à la moitié des recettes que l'Institut est sûr de recevoir sous forme de contributions volontaires pour l'année pour laquelle la subvention est demandée, mais il ne doit pas dépasser ce montant.

7. Le Conseil recommande qu'une subvention de 220 000 dollars soit imputée au budget ordinaire de l'ONU pour 1992. Cette somme, qui est la même qu'en 1990 et 1991, représente un peu plus de 47 % des dépenses de personnel prévues et est inférieure de 79 000 dollars au plafond de 299 000 dollars déterminé conformément au statut.

8. Sous réserve que l'Assemblée générale approuve la subvention proposée, le montant total des recettes pour l'année 1992 devrait s'élever à 1 563 400 dollars, chiffre qui comprend les contributions en monnaies non convertibles, dont la contrevaleur est estimée à 225 200 dollars, et le montant estimatif du solde du fonds au 31 décembre 1991, soit 520 300 dollars.

9. Le montant total des ressources nécessaires pour couvrir les dépenses prévues en 1992 (tant en monnaies convertibles qu'en monnaies non convertibles) s'établit comme suit :

	1992 Montant estimatif (Dollars E.-U)
A. Dépenses de fonctionnement	
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	25 700
Groupes spéciaux d'experts	328 800
Traitements et dépenses communes de personnel	467 400
Concours extérieurs divers	169 700
Programme de bourses (allocations)	30 300
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	106 900
Frais de voyage des boursiers	8 000
Travaux contractuels d'imprimerie et de reliure	10 000
Location et entretien du matériel de bureau	4 500
Frais généraux de fonctionnement	28 000
Fournitures et accessoires	3 300
Total, A	1 182 600

		1992 Montant estimatif (Dollars E.-U)
B.	Dépenses d'appui aux programmes (5 % des dépenses en monnaies convertibles financées à l'aide de fonds extrabudgétaires)	32 100
C.	Réserve opérationnelle	149 200
	Total général, A + B + C	1 363 900

III. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1992

10. A sa vingt-deuxième session, le Conseil a approuvé le programme de travail ci-après :

a) Sous-programme 1 : Conceptions nationales de la sécurité. Il s'agit d'un projet continu consistant en une série d'études sur les conceptions nationales de la sécurité, notamment les conceptions nationales du désarmement;

b) Sous-programme 2 : Programme de bourses de l'Institut. Le programme de bourses de courte durée octroyées à des chercheurs de pays en développement sera poursuivi. L'Institut envisage d'attribuer trois bourses en 1992. S'il dispose de davantage de fonds pour ce sous-programme, il l'élargira à des chercheurs des pays de l'Europe de l'Est, en fonction des demandes qu'il aura reçue.;

c) Sous-programme 3 : Base de données informatisée pour l'information et la documentation. Le logiciel spécial mis au point par l'Institut en 1990 pour gérer une base de données telle que la sienne est régulièrement amélioré. La base de données sera progressivement élargie de façon à couvrir certains des principaux thèmes concernant la limitation des armements et le désarmement. On commencera par la vérification des accords de limitation des armements et de désarmement, afin de faciliter l'exécution du programme de recherche de l'Institut dans ce domaine.

d) Sous-programme 4 : Poursuite et développement de la coopération avec et entre les instituts de recherche. Ce sous-programme comportera deux activités :

i) L'Institut continuera de publier sa lettre trimestrielle, pour établir, développer et institutionnaliser les contacts avec les instituts de recherche et les experts, tout en permettant aux Etats Membres, notamment aux pays en développement, d'accéder plus facilement à l'information sur le désarmement;

ii) Afin de promouvoir la coopération entre les instituts de recherche, l'Institut prévoit d'organiser une troisième conférence régionale, qui s'adressera aux instituts de recherche de l'Asie et du Pacifique. La conférence portera sur les concepts de sécurité et de désarmement dans la région, et fera le point de l'état de la recherche. Y participeront des chercheurs, des experts et des universitaires de différents pays de la région, notamment du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'un petit nombre de spécialistes extérieurs à la région. Les actes de la conférence seront publiés.

e) Sous-programme 5 : La vérification dans le désarmement. Ce sous-programme comportera deux activités :

i) On lancera la seconde phase du projet exécuté en 1989 et 1990 en vue de constituer un répertoire des méthodes, procédures et techniques de vérification. L'objectif est de réaliser une analyse systématique des différentes propositions faites en la matière, ainsi que des négociations en cours. On fera aussi le bilan des possibilités qu'offrent les technologies nouvelles en matière de vérification;

ii) Le projet de recherche consacré aux organisations internationales de vérification spécialisées dans le désarmement et la sécurité internationale sera poursuivi. Le rapport prévu étudiera les divers types d'organisations existantes ou proposées, qu'elles soient de nature bilatérale, régionale, mondiale, unifonctionnelle, multifonctionnelle ou omnifonctionnelle. Le rapport fera également le point des propositions formulées tant par les gouvernements que par les universitaires.

f) Sous-programme 6 : Armes chimiques. Etant donné l'importance que la communauté internationale attache à la question des armes chimiques, l'Institut continuera ses travaux de recherche dans ce domaine. On s'efforcera notamment de déterminer s'il y a interdépendance des Etats dans le domaine des armements et du désarmement chimiques et si elle est une condition de la coopération internationale dans ce secteur. Ce projet contribuera à dégager les facteurs favorisant ou inhibant le désarmement chimique et offrira un cadre pour examiner les faits et propositions qui se feront jour ultérieurement.

g) Sous-programme 7 : Approches régionales du désarmement. Il s'agit de poursuivre le projet lancé par l'Institut en 1991 pour tenir compte du fait que, de plus en plus, il est clair pour chacun que le désarmement est une affaire aussi bien mondiale que régionale ou sous-régionale. Un projet de recherche ouvert à de nombreux participants permettra de clarifier les rapports entre les approches régionales et les approches universelles, d'examiner les initiatives intéressant directement tous les Etats de régions données, de replacer le débat dans son contexte historique et géopolitique et de définir une conception régionale du désarmement et de la maîtrise des

armements qui assurerait la sécurité et la stabilité de tous les Etats, sur des bases équitables, compte tenu des caractéristiques propres à chaque région. Ces travaux viendront compléter ceux réalisés par l'Institut sur la sécurité des pays du tiers monde et les conceptions nationales de la sécurité.

h) Sous-programme 8 : Mesures de confiance. Il s'agit de poursuivre un projet déjà entrepris par l'Institut et consacré exclusivement aux mesures de confiance applicables à la sécurité maritime. Un groupe de chercheurs représentant un large éventail de points de vues et de compétences analysera les accords en vigueur et les comptes rendus des débats internationaux sur la question. Il dressera une liste des mesures de confiance qui pourraient sans doute être négociées à un horizon relativement court et il étudiera leurs rapports avec le droit de la mer, et la maîtrise des armements et le désarmement. Il tiendra compte des conclusions des deux séminaires qui ont été organisés sur ce thème au Danemark et en Bulgarie en 1990 par le Département des affaires de désarmement.

i) Sous-programme 9 : Questions intéressant le droit international, le désarmement et la sécurité. Deux nouveaux projets seront entrepris dans le cadre de ce sous-programme :

i) Le premier projet consistera à examiner la façon dont la question du désarmement a été abordée dans le cadre des traités de paix et des accords relatifs à la cession d'hostilités. On procédera à une analyse systématique des clauses de ces traités relatives au désarmement et aux mécanismes de vérification, ainsi que des modalités de leur application, et de la pratique en la matière afin d'en tirer des leçons pour les négociations en cours et futures;

ii) Le second projet fait suite aux travaux de l'Institut sur la vérification. On étudiera les cas où il pourrait être établi que les clauses d'un traité n'ont pas été respectées et on analysera les options offertes aux parties en pareille situation. Dans le cadre de ces travaux, qui porteront principalement sur les traités en vigueur, on examinera la nature des violations éventuelles, leur gravité, leurs conséquences, en termes de sécurité principalement, et on déterminera quelles sont les réactions ou les sanctions les plus appropriées. On formulera également des suggestions et des propositions pour l'application et le respect des traités de désarmement;

j) Sous-programme 10 : Doctrines stratégiques. A la suite de la transformation des relations Est-Ouest, des mutations politiques survenues en Europe et de la signature de nouveaux accords de désarmement, on a assisté à une révision radicale des doctrines stratégiques établies qui reposaient sur des perceptions dépassées. Afin de soumettre à une analyse rigoureuse les nouvelles conceptions qui se font jour, d'étudier la possibilité d'en faire des doctrines stratégiques de nature à renforcer la sécurité commune et de donner une portée mondiale au débat, l'Institut organisera un colloque qui réunira des dirigeants, des experts militaires, des diplomates et des universitaires de différents pays. Les actes du colloque seront publiés.

k) Sous-programme 11 : Questions intéressant la sécurité internationale. Deux activités sont prévues dans le cadre de ce sous-programme :

i) On a reconnu le caractère très particulier des problèmes de sécurité que connaissent les petits Etats faiblement peuplés. On examinera donc les points vulnérables de ces petits Etats, dans le but de mettre au point des conceptions de la sécurité qui répondent à leurs besoins. Les travaux consisteront en études comparatives, étant entendu que l'on commencera par définir et classer les petits Etats et les menaces posées à leur sécurité;

ii) Il semble qu'en matière de sécurité un processus paneuropéen se soit engagé en Europe, notamment après la signature, en novembre 1990, du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et de la Charte de Paris. Cela étant, on voit actuellement surgir de nouveaux défis. Le projet a pour but d'évaluer les perspectives en matière de sécurité européenne, d'analyser les différents types de problèmes qui se posent en matière de sécurité, d'examiner les moyens dont disposent les pays européens pour les résoudre, aussi bien à l'échelon national, que multinational et international, et d'avancer des idées et des propositions pour l'utilisation, le renforcement ou l'amélioration des mécanismes existants.

l) Sous-programme 12 : Désarmement : problèmes relatifs à l'espace. On procédera à une analyse approfondie des incidences que l'accès aux techniques spatiales à usage militaire peut avoir sur la limitation des armements et le désarmement dans le contexte des mesures visant à améliorer la sécurité internationale. Les travaux seront axés sur trois aspects distincts mais importants des questions relatives à l'espace, à savoir la diffusion de la technique des lanceurs, l'accès à des satellites de reconnaissance et de navigation et à d'autres applications spatiales de soutien aux activités militaires, et la mise au point d'armes spatiales. On étudiera également la possibilité d'instituer de nouveaux principes juridiques et de nouveaux arrangements institutionnels de nature à renforcer la sécurité internationale, par exemple, en donnant aux activités de contrôle et de vérification un rôle stabilisateur en matière de sécurité.

m) Sous-programme 13 : Aspects économiques du désarmement. Ce projet a été entrepris en 1991 pour répondre à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/62 G. Afin de déterminer les incidences économiques du désarmement, on essaiera de répondre aux questions suivantes : Quels seront les effets de mesures de désarmement données sur les budgets militaires des Etats intéressés? Quelles en seront les conséquences sur la structure des dépenses militaires? Combien coûtera la vérification des accords de désarmement envisagés? Combien coûtera la destruction, ou la transformation ou la conversion des armements concernés? Quelles seront les répercussions sur les industries civiles et militaires? Quelle part du budget national et de l'activité économique nationale actuellement consacrée à des fins militaires pourrait être réaffectée à d'autres activités et lesquelles?

Quelles seront les répercussions du désarmement sur les échanges internationaux, notamment sur les transferts de technologies d'importance stratégique? Quelles seront ses répercussions sur le développement de certains Etats, en particulier des pays en développement?

n) Sous-programme 14 : Non-prolifération des technologies militaires. On étudiera des mécanismes tels que le contrôle des exportations, les régimes de non-prolifération et l'élaboration de directives à l'intention des fournisseurs, ainsi que la possibilité de parvenir à des accords multilatéraux, qui auraient un caractère plus contraignant. Ce nouveau projet tiendra également compte de la révolution technologique et du développement incontrôlable des flux d'informations, ainsi que des facteurs politiques qui entrent en jeu.

IV. NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR

11. Le Conseil a noté avec regret que le Directeur en exercice souhaitait quitter l'Institut à la fin du mois de juin 1992 pour reprendre ses fonctions auprès du Service diplomatique du Sri Lanka. Au cours d'une séance à huis clos, le Conseil a donc examiné la question de sa succession.

12. Le paragraphe 1 de l'article IV du statut de l'Institut dispose ce qui suit :

> Le Directeur est nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, après consultation du Conseil.

Sa réunion annuelle ayant lieu en juillet, le Conseil a constaté avec regret qu'il devrait recourir à un échange de correspondance entre ses membres et le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement pour s'acquitter de la responsabilité qui lui est donnée au paragraphe 1 de l'article IV du statut. Il a insisté pour qu'on recherche des candidats ayant les qualités, l'expérience et le prestige voulus. Le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement a été invité à coordonner les consultations entre les membres du Conseil. Ceux-ci ont émis le voeu que la sélection soit faite de manière à assurer une transition sans heurt, l'idéal étant que le Directeur sortant et son successeur assistent tous deux à la réunion annuelle que le Conseil tiendra à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet 1992.

Note

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 6 (A/46/6), chap. 5.